

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-83

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

L'an 2022, le 01 octobre à 09H00 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 23/09/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE

Etaient excusés avec procuration :

Yves-Marie DELANOE ayant donné procuration à Patrice DRAIGNAUD
Solène LAUNAY ayant donné procuration à Franck CLOUET
Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS
Aude JOUSSE ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Alexia ROUSSEAU
Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU
Philippe MIKO ayant donné procuration à Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal PHILIPPE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Pascale CORMERAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération n°2022-11 du 5 mars 2022 portant sur le rapport au débat d'orientations budgétaire;

EXPOSÉ

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la commune.

L'Adjointe au Maire présente une demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Etienne-de-Montluc :

| Sens | I/F | Chapitre | Nature | Libellé du compte | Tiers | Montant |
|------|-----|----------|--------|--|---|------------|
| D | F | 65 | 6574 | SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES | Sapeurs-Pompiers de Saint Etienne de Montluc | 1 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DECIDE** d'attribuer la subvention conformément au tableau présenté ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an et dessus



**Par délégation du Maire,
le 1^{er} Adjoint
Thierry GADAIS**